

MASTER
Droit Economie et Gestion
Mention Finance
Parcours **GIF (formation en alternance)**

SEMESTRE 1 GIF = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (CC, CT)		2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
Marchés financiers 1	5	5	Max (0.5 x CC+ 0.5 x CT; CT)		CT
Mathématiques financières	2	2		100%	CT
Outils informatiques pour financiers	2	2		100%	CT
Politique de financement	3,5	3,5		100%	CT
Analyse financière	4	4		100%	CT
Activités bancaires et marchés financiers : éléments de réglementation et de supervision	4,5	4,5	50%	50%	CT
Access et approfondissements VBA	2	2		100%	CT
Pratique de la valorisation des actifs dans le post-marché	4	4		100%	CT
Anglais	3	3	100%		CT

SEMESTRE 2 GIF = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (CC, CT)		2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
Marchés financiers 2	4	4	Max (0.5 x CC+ 0.5 x CT; CT)		CT
Evaluation des entreprises	4	4		100%	CT
Gestion des flux financiers et des risques dans l'entreprise	3,5	3,5	20%	80%	CT
Gestion des assurances	3,5	3,5	40%	60%	CT
Opération et gestion bancaires	3,5	3,5		100%	CT
Postmarché et services aux investisseurs	1	1		100%	CT
Comptabilité des portefeuilles (gestion collective et mandats)	1,5	1,5		100%	CT
Contrôle et gestion des risques financiers	2	2		100%	CT
Parcours de professionnalisation	7	7		100%	

Est-il prévu une 2nde session ? : OUI

*Est-elle accessible à tous les étudiants non admis? : **OUI**

*L'étudiant non admis est-il libre **de ne pas repasser tout ou partie** des UE et des EC **non validés** ? : **OUI**

*Si oui, les notes et les résultats des UE et des EC qu'il choisit de ne pas repasser sont reconduits en 2nde session.

*Lorsque l'étudiant se présente en 2nde session :

-La meilleure des deux notes entre la 1^{ère} session et la 2nde session est retenue : **NON**

-La note de la 2nde session annule et remplace la note de la 1^{ère} session : **OUI**

Traitement de l'absence à une épreuve d'examen :

*Absence injustifiée en 1^{ère} session : **Défaillance**

*Absence justifié en 1^{ère} session : **Défaillance**

*Absence injustifiée en 2nde session : **Défaillance**

*Absence justifié en 2nde session : **Défaillance**

Règles particulières :

*Existe-t-il des notes-seuils pour la validation des semestres, des UE ou des EC? **OUI**

*Existe-t-il un passage conditionnel en master 2 ? : **NON**

*Existe-t-il des critères de sélection pour le passage du master 1 au master 2 : **NON** - le passage est automatique en M2 GIF

Mode d'obtention du diplôme intermédiaire de maîtrise :

Chaque semestre du master 1 doit avoir été validé : **OUI**

La moyenne du master 1 doit être supérieure ou égale à 10/20 : **OUI**

Autres conditions (notes-seuils, nombre minimum d'UE ou d'ECTS validés...): **OUI** : note éliminatoire fixée à 6/20 pour l'obtention du diplôme.

Y-a-t-il compensation entre semestres ? : NON

Mode d'attribution de la mention du diplôme :

*Maîtrise : la mention attribuée résulte de la moyenne du master 1 : **OUI**

*Y a-t-il prise en compte des notes des semestres accomplis :

-A l'étranger, dans le cadre des échanges internationaux ? : **NON**

-Dans un autre établissement français d'enseignement supérieur ? : **NON**

Seuils des mentions attribuées (à modifier si différents des seuils indiqués ci-dessous) :

*Mention « Passable » : 10/20 =< Note < 12/20

*Mention « Assez Bien » : 12/20 =< Note < 14/20

*Mention « Bien » : 14/20 =< Note < 16/20

*Mention « Très Bien » : Note >= 16/20

Précisions sur l'organisation de l'alternance

Montée en partenariat avec l'ITESCIA, la formation en apprentissage comporte 3 jours en entreprise et 2 jours de cours à l'université. Le placement en entreprise est assuré par l'ITESCIA. Les cours ont lieu à l'Université de Cergy-Pontoise. Une fois le placement effectué, le suivi des relations entre les étudiants et les entreprises est assuré par des enseignants référents de l'Université de Cergy-Pontoise et donne lieu à des visites sur place et à la rédaction de bilans d'évaluation. Le contrat d'apprentissage dure deux ans. La deuxième année s'effectue dans le cadre du M2 GIF.

Le rapport de professionnalisation est évalué à la fois sous forme de document écrit et par une présentation orale en présence de l'enseignant référent et du maître d'apprentissage.

Redoublement

Le redoublement des apprentis est soumis au code du travail en alternance.